

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s-6c. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE. 12s-6c.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 16 Avril 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

REFORME ELECTORALE.

[Suite.]

(Suite du discours de M. Chauveau.)

Mais l'hon. procureur-général me dit : comment pouvez-vous espérer faire passer ces résolutions ? Comment ? D'après votre propre raisonnement, d'après vos propres avancés. Vos calculs sont vrais ou ils sont faux. S'ils sont vrais, si le Haut-Canada devait si promptement nous surpasser en population, en bonne politique, les membres du Haut-Canada devraient préférer nous donner quelques membres de plus grand et permanent ; ils devraient donc voter pour mes résolutions. Mais dites-vous, il n'y en aura pas un seul qui se lèvera avec vous. Que dois-je en conclure, sinon qu'ils n'ont pas foi en vos calculs ?

Voici bien cependant une autre idée, voici bien une autre découverte, et c'est l'hon. membre pour le comté de Richelieu qui a fait cette découverte. Si jamais les représentants du Haut-Canada s'aperçoivent qu'ils ont une population plus considérable, et si l'idée leur en vient de demander justice par la suite, la responsabilité en retombera sur ceux qui leur en auront les premiers donné l'idée.

Pauvres représentants du Haut-Canada ! Pauvres aveugles en politiques ! Ils auraient doublé leur population, sans jamais s'en apercevoir ; et sans notre discussion, jamais ils n'auraient songé à demander une représentation proportionnelle dans la représentation ! L'hon. membre pour le quatrième Riding d'York est-il flatté du compliment ? Quelle admirable idée ! Et que de bonhomie dans la manière dont elle est expirée !

Je reviens à l'hon. procureur-général. Il me demande pourquoi je n'ai point fait des chiffres pour opposer à ses chiffres, des calculs pour opposer à ses calculs. Pour une raison bien simple, parce que mes suppositions n'auraient rien prouvé de plus que les siennes, parce que des suppositions exprimées par des chiffres ne sont toujours que des suppositions, comme si elles étaient exprimées avec des lettres au lieu d'être par des chiffres, enfin parce que je crois que l'on doit aborder de semblables questions avec des faits et non pas avec des hypothèses.

Il n'y a personne qui n'ait été surpris de voir tout à coup diminuer le chiffre de la population du Bas-Canada, contrairement à l'opinion généralement entretenue, et qui n'ait été également étonné de voir augmenter soudainement le chiffre de la population du Haut-Canada. J'ai donné quelques faits, et l'hon. membre pour le comté de St. Maurice en a cité quelques autres pour prouver qu'il y avait de grandes erreurs dans le tableau qu'on nous a soumis. Si l'on me demande ce que je pense, je dirai franchement que je crois ce que tout le monde croyait l'année dernière, que la population du Bas-Canada est plus nombreuse de 125,000 à 150,000 que celle du Haut-Canada. Mais que puis-je exprimer là-dessus que des doutes ? Et c'est premièrement pour cette raison que je demande un recensement. Pourquoi n'a-t-on pas voulu le faire l'année dernière ? Pourquoi veut-on encore en laisser le soin aux municipalités qui ne fonctionnent pas ? Pourquoi ne veut-on pas faire un recensement ?

L'hon. procureur-général m'a interpellé au sujet du manifeste du comté de la réforme et du progrès. Il me reproche de n'y avoir fait allusion que d'une manière

je voterai pour le bill (écoutez écoutez.)

Je n'entends pas blâmer l'hon. membre pour le comté de St-Maurice, qui croirait sanctionner l'égalité de la représentation comme principe, et l'acte d'Union en votant pour ce bill. Pour moi je crois mes opinions suffisamment protégées par mes résolutions.

De quoi s'est-on plaint ? On s'est plaint non seulement de l'inégalité de la représentation en regard de la population relative de chaque partie de la province ; mais on s'est encore plaint de l'insuffisance de la représentation, de l'inégalité de sa répartition entre les différents collèges électoraux ; de l'influence indue accordée à de petites villes et de petits bourgs. Le bill préparé remédie en partie à ces griefs. Il y aura donc progrès et je ne vois pas comment on sanctionne l'égalité numérique de la représentation entre les deux provinces en faisant disparaître ces obstacles à l'indépendance de la Chambre plutôt qu'en les laissant subsister.

Que dit l'hon. membre pour le comté de St-Maurice, chaque jour dans cette Chambre ? Quela Chambre n'est pas assez indépendante. Ne doit-il pas désirer la rendre plus indépendante ? N'aura-t-il pas plus de chance d'obtenir la réforme électorale basée sur la population, d'une nouvelle Chambre plus indépendante ? S'il veut agiter le rappel de l'Union, comme il l'a déclaré ce soir, n'aurait-il point plus de chance avec une Chambre plus indépendante ?

Je crois que dans l'intérêt même de la propagation de ses idées et de sa politique l'honorable membre pour le comté de St-Maurice devrait voter pour le bill. Dans sa position l'hon. membre devrait désirer un appel au peuple. Eh ! bien, je dis hardiment que cette mesure comporte avec elle un appel au peuple, et que si cette loi passe, une dissolution du parlement est inévitable ! Je m'occupe peu de la clause qui dit que cette loi ne viendra en force qu'à l'expiration du présent parlement : je vois bien que cette loi passée, le parlement actuel ne saurait vivre longtemps. Je ne crois pas que le ministère veuille gouverner le pays deux ans avec une législature qu'une loi aura déclaré insuffisante, avec une représentation qui se sera jugée elle-même, à la face d'un statut qui dira que la Chambre telle qu'elle est constituée ne représente pas le pays. L'hon. membre pour le comté de St-Maurice ne trouvera-t-il pas là une excellente occasion d'agiter le rappel de l'Union ?

Je dois dire que je diffère d'avec l'hon. membre sur l'opportunité de l'agitation immédiate du rappel de l'Union. Et cela, comme je l'ai déjà dit, parce que je diffère d'avec lui sur un autre point important. Je crois que le gouvernement responsable peut rendre tolérable le régime de l'Union, j'ai démontré comment ce système de gouvernement avait subi diverses phases, toujours s'améliorant ; et j'ai rappelé et je dois signaler de nouveau ce qui me paraît à l'heure qu'il est une grande imperfection dans son fonctionnement. Je fais allusion à la pratique qu'ont les membres de l'administration de se caser les uns les autres dans des situations permanentes et irresponsables, et principalement de se réserver des places de juge : je crois cela incompatible avec toute idée de responsabilité. Mais j'espère que cet abus ne se renouvellera plus.

Je crois donc que bien que l'on doive dans des occasions importantes protester contre l'Union, il faut, avant d'en agiter le rappel, avoir une expérience plus complète du gouvernement constitutionnel, en le voyant plus longtemps mis en œuvre par un ministère tiré des rangs du parti libéral. Je n'ai point sur ce sujet ni sur celui de la politique qui nous occupe ici, de parti libéral depuis l'U-

et le charger de la responsabilité entière de leurs propres actes. De deux choses l'une, ou ces hommes étaient de mauvaise foi lorsqu'ils le suivaient et alors la peur ou l'intérêt les guidait ; ou ils étaient de bonne foi, ils n'ont guère à reprocher une erreur de jugement dans laquelle ils ont participé. Ni l'un ni l'autre de ces aveux n'est propre à élever bien haut, la réputation d'un homme politique.

Je ne crois pas non plus que l'attitude prise par l'hon. membre pour le comté de St-Maurice soit sans avantage pour le pays ; si l'on veut se maintenir de part et d'autre dans de justes bornes. Elle servira de contrepoids à l'omnipotence de l'administration actuelle. C'est une chose bien dangereuse qu'un trop grand pouvoir, même aux mains des hommes les plus sages et les plus purs. Il n'est pas rare de voir un gouvernement nouveau se perdre en réagissant contre son principe et son origine, tout aussi bien qu'en abondant trop dans son propre sens.

Si l'on ne veut pas avoir à craindre l'agitation dont l'hon. membre pour le comté de St-Maurice menace l'administration, ce n'est pas avec le régime de la proscription et du *laissez-vous* que l'on empêchera cette agitation ; ce n'est pas avec les injures et les personnalités que l'on lance une presse servile, malhonnête et maladroite ; mais c'est en se mettant sérieusement à l'œuvre pour retirer le pays des circonstances désastreuses où il se trouve.

Il voudrait peut-être mieux sauver réellement le pays malgré l'Union, si cela est possible, que de se borner à dire que l'Union nous a sauvés et que personne ne croira jamais. Il vaudrait mieux commencer à rendre justice au Bas-Canada ; et à se maintenir vraiment ce que l'on a si fort la prétention d'être : des hommes pratiques.

Au commencement de cette session j'ai posé diverses questions au ministère, qui toutes avaient pour but de réparer le mal que l'Union nous a fait de rendre justice au Bas-Canada. Je suis fâché qu'on se soit contenté de répondre par un non bien sec à toutes ces questions. Je me flatte cependant que l'on voudra bien reconsidérer ces sujets. Il en est un dont l'un des membres les plus influents de l'administration pour le Haut-Canada a reconnu la justice. Il a dit que d'avoir chargé sur les fonds consolidés de la province, les frais de l'administration de la justice dans le Haut-Canada, était un acte d'injustice envers le Bas-Canada. Cependant il dit que nous ne pouvons espérer voir disparaître cette injustice parce que le peuple du Haut-Canada n'y consentira jamais. Dieu préserve le peuple du Bas-Canada d'avoir des représentants qui fassent de lui un aussi triste portrait !

J'ai demandé des améliorations matérielles, importantes et l'on m'a accusé d'un état d'esprit de localité. Il est clair cependant qu'améliorer la navigation du fleuve St-Laurent au-dessous de Québec, aider à la construction du chemin de fer de Québec à Halifax, améliorer le port de Québec, faire un chemin de Québec au lac St-Jean ; tout cela me paraît être aussi utile, aussi important pour le pays tout entier, que les canaux du Haut-Canada et beaucoup plus que les travaux faits en pure perte dans le lac St-Pierre. Que l'on doive entreprendre toutes ces choses à la fois dans l'état actuel de nos finances, c'est ce que je n'ai jamais prétendu. Mais avouer qu'on ne voit pas le jour où l'on puisse en entreprendre aucune, c'est laisser un bien terrible argument contre la position que l'Union nous a faite.

Pour moi, je le répète, je ne me joindrai à l'agitation du rappel de l'Union, que lorsque j'aurai été bien convaincu que ni avec un ministère tory, ni avec un ministère réformiste, le gouvernement responsable ne peut fonctionner honnêtement ni

j'ai cru lui devoir ces explications.

Séance de mercredi le 21 mars.

M. Papineau.—Je ne vois pas la portée de la sortie de l'hon. membre qui vient de s'asseoir (M. Lafontaine.) Il dit que la clause, qui se trouve dans le bill actuel, et dont on se plaint, était dans le bill de 1829, et qu'ainsi personne ne doit y trouver à redire. Qui a dit qu'il avait inséré cette clause du bill de 1829, dans le bill qu'il nous présente aujourd'hui ?

M. Lafontaine.—L'hon. membre lui-même l'a dit.

M. Papineau.—L'hon. membre n'a rien dit de semblable. L'argument de l'hon. membre était que, puisqu'on ne voulait pas que la dissolution suivit cet acte, il n'était pas indispensable de l'adopter dans cette session ; que les moyens insuffisants, que nous avions de connaître le chiffre véritable de la population étaient une raison suffisante de remettre ce bill à une autre session. J'ai aussi dit que le principe de ce bill était humiliant pour le Bas-Canada et que c'était pour cela, que je croyais devoir m'y opposer ; que s'il était remis à une autre session, j'aurais plus de moyens de faire voir la justice de mon opposition à ce bill, en faisant voir toute la fausseté des calculs sur lesquels il est fondé ; que je ne doutais pas, que le recensement si il était accordé, nous donnerait une augmentation de population de 150 mille âmes au lieu de 75 mille depuis le dernier recensement, et que dès lors l'injustice était plus flagrante. J'ai dit qu'il n'y avait pas de probabilité que les hon. membres perdissent le pouvoir. Je ne voyais rien chez eux, qui eût l'air de vouloir une dissolution du parlement. Ils répètent sans cesse que je veux les déplacer, mais j'ai toujours dit, que leur situation, qu'elle leur fut agréable, ou non, ils ne peuvent pas abandonner le pouvoir tant que la Chambre voudra les y tenir. Ils sont rentrés dans la Chambre, quand le pays voulait la représentation basée sur la population. C'est sous ces auspices qu'ils ont été élus, et c'est sous un autre drapeau, qu'ils introduisent ici leur bill de représentation.

Les hon. membres ne sont pas prêts à se remettre des avantages de leur position, et quelques soient les erreurs que je puis reprocher au ministère, je ne crois pas qu'il puisse perdre le pouvoir durant le présent parlement.

L'hon. procureur général nous dit que je n'ai pas combattu le bill de 1829. Puis à ce propos il rentre, dans les répétitions les plus inconsidérées, l'hon. membre pour le comté de St. Maurice n'a jamais objecté au bill de 1829. Mais l'hon. membre, dont la voix ne comptait que pour une ne faisait pas la majorité, il a été appuyé dans tout ce qu'il a fait par une majorité, dont l'hon. membre faisait partie. Je ne connais pas une seule mesure, que j'aie proposée et dans laquelle je n'aie été appuyé par l'hon. procureur général ; je ne connais pas une assemblée publique où l'hon. membre ne soit venu à ma suite, et dont il n'ait hautement appuyé les procédés. L'hon. membre ne peut pas vouloir s'avilir, s'abaisser au point de dire qu'il rampait alors, qu'il était sous la fascination d'un homme, qui n'avait aucune autorité sur lui ; il n'y avait rien alors que la similitude de pensées entre nous.

L'hon. membre me reproche de n'avoir jamais rien proposé, mais le fait seul que j'ai été pendant vingt ans orateur de la Chambre, ce qui m'empêchait de pouvoir présenter aucun bill, et de pouvoir prendre aucune part à la législature, ce seul fait ne dit-il pas qu'il faut n'avoir que de bien faibles raisons pour m'en opposer

places, qu'ils font fonctionner aujourd'hui dans le but dans lequel il a été institué. Je ne puis pas ne pas voir la contradiction manifeste qui règne entre la vie toute entière de l'hon. procureur général, et ces actes d'aujourd'hui. Je ne dis pas qu'il n'a pas raison d'avoir changé d'opinion ; je dis seulement qu'il a changé d'opinion. Mais non, j'ajoute, il n'a pas raison d'avoir changé d'opinion ; je dis qu'il a été autrefois plus clairvoyant sur les intérêts de son pays, permis à lui de croire le contraire. Son indépendance est à lui, comme la mienne est à moi ; les suffrages seront comptés, et il pourra avoir le plaisir de nous voir dans la glorieuse minorité de trois. Je ne rougis pas de cette situation, je la crois honorable. Le temps est à nous et au pays ; et je sais que si notre sentiment est fondé, s'il est vrai, il finira par triompher.

Quoique je désirerais une représentation nombreuse, parce que tout ce qui étend le pouvoir populaire a été le but des efforts de toute ma vie, je dis que quand je vois dans cette Chambre, composée comme elle l'est, qu'on réplique à ces principes, qu'on veut le pouvoir plus fort que jamais ; je m'arrête devant ce bill, j'attends du bon sens de mes compatriotes, que justice sera faite de l'erreur du moment. Comme nous avons trois ans de parlement devant nous, il y a temps d'avoir pleine justice, si les hon. membres la veulent, par un recensement avant d'insister sur ce bill ; ce qu'ils nous refusent, en consacrant en principe, l'égalité de la représentation.

Je n'ai pas besoin de m'attacher beaucoup aux détails du bill. Je n'y trouverais que des éléments d'injustice, que des raisonnements basés sur le caprice de donner des représentants égaux à des localités différentes de population. Mais je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails de ce bill. Si c'était une dernière session du parlement, j'hésiterais peut-être sur cette question de savoir, si je préférerais obéissance à l'injustice commise par l'Angleterre, si je lui aiderais à exercer cette injustice ? Non, jamais je ne lui aiderai, et un bill comme celui-ci, je le crois, même dans une dernière session du parlement, je le repousserais. J'ai plus de raison aujourd'hui, de le faire, parce que d'ici à ce temps un recensement ne peut pas nous être refusé. On se voudrait au mépris public, en refusant une demande si juste. J'ai pour moi l'opinion publique, qui en effet demandera, si nous avons ici pour prêter force à l'acte d'Union, ou si, au contraire, nous n'y avons pas été envoyés pour opposer le fonctionnement de l'Union, qui, tous les jours, devient de plus en plus impraticable.

L'hon. procureur général dit : mais avec des principes de justice aussi absolue, il ne fallait pas se faire élire. D'autres personnes sont bien plus logiques ; déridement opposées au bill d'Union, elles disaient qu'il ne fallait pas aller aux élections. Et c'est le procureur général, l'aviseur-né et obligé de la couronne, le gardien vigilant des privilèges de la chambre, qui vient nous dire qu'il y a du sens commun dans ce raisonnement. Est-ce qu'il ne sait pas qu'il suffit à l'exécutif d'acheter trois ou quatre voix dans un comté et de les envoyer voter, pour faire l'élection.

Mes électeurs m'ont envoyé ici pour demander le rappel de l'Union, quand je demandais le repos. Il n'est pas un moment de ma vie publique, où je n'aie désiré jouir au plutôt des douceurs d'une vie privée, honnête, plutôt que de souffrir les tourments de la politique et la haine au pouvoir, qui s'élève contre tout homme indépendant dans une colonie. Ce n'est pas par désir que je suis ici. Je reconnais le droit du peuple d'imposer la charge de représentant à chacun des membres de la

Hier soir, (9) le R. P. Laverlochère a prêché à l'Eglise Paroissiale devant un très nombreux auditoire, sur l'association de la Propagation de la Foi. Ceux qui l'ont entendu savent avec quel intérêt et quelle conviction il parle de ses chers sauvages. Qu'il nous suffise de dire qu'on descendait de la chaire, quelqu'un lui a glissé dans la main une superbe tabatière en or, et s'est échappé sans se laisser reconnaître du pieux missionnaire. Le R. P. doit encore prêcher à la Paroisse, ce soir à 7 heures. (Mélanges.)

INCENDIE.—La nuit dernière, vers minuit, le moulin à scies à vapeur appartenant à John Ostell, Percé, situé rue St. Alexandre, près du marché à foire, est devenu la proie des flammes, avec une quantité de bois. Deux maisons en bois environnantes, propriétés de M. Broke ont aussi été consumées. (Minerve.)

PAR LE TELEGRAPHE. MONTRÉAL, Vendredi, 13 avril. CONSEIL LÉGISLATIF.—Le bill pour la commutation de la Tenure est passé. Assemblée Législative.—14 avril.—Les bills suivants sont passés :

Communauté des Sœurs de Ste. Croix. L'Académie industrielle de St. Laurent. La chambre se forme en comité sur l'acte d'éducation. Une résolution est adoptée et un bill introduit.

Le steamer Empire de Kingston, chargé de farine et de lard, est arrivé cet après midi. (Chronicle.)

CORRESPONDANCES.

Mr. Philippe B.—St. François Rivière du Sud.— Lettre reçue; journaux expédiés au nouvel abonné. Mlle. Solomé G.—Inst. Chateau Richer reçu, 12 mois. Messire T.—Carleton (Dist. de Gaspé.) reçu, 126 6d; journaux expédiés. Votre abonnement date du 2 avril. M. L. A.—St. Anicet.—Lettre reçue; journaux expédiés. L. B. M.—Ecr. St. Isidore, 6s. 6d; journaux expédiés. M. F. N. D.—Ste. Anne.—Lettre reçue; journaux expédiés. Ces abonnements datent du 2 avril. M. Jean T.—St. Victor. Nous sommes surpris que vous n'avez point reçu le journal; il vous est expédié depuis 15 jours régulièrement. Nous allons y voir. A. R.—Ecr. Rivière du Loup (haut.) Lettre et argent reçus, journaux expédiés. Il nous est impossible de vous procurer les Nos parus avant le 2 avril, force nous est donc de dater votre abonnement de ce jour. Vous avez raison; si chaque abonné se faisait un devoir de payer régulièrement son abonnement, nous verrions la presse prendre un plus grand essor. Phil. V.—Ecr. Arpentour. St. François.—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 11 avril. Mr. Jean M.—Malbaie.—journaux expédiés. Votre abonnement datera du 11 courant. Messire G.—do; Lettre reçue; nous sommes fâchés de ce que les abonnés de la Malbaie ne reçoivent pas plus régulièrement notre journal. Nous avons adopté un nouveau plan, pour l'expédier; dorénavant les envois seront imprimés; nous espérons que les erreurs seront moins fréquentes.

DÉCÈS.

Le 6 du courant, au manoir de la Rivière-Quelle, à l'âge de 16 ans et sept mois. Delle Virginie Casgrain, fille de Pierre Thomas Casgrain, écuyer, lieutenant-colonel de milice et seigneur du lieu. Une douce et tendre fleur, du règne de la vie elle n'avait goûté que le miel, et son tribut payé à la nature, son âme libre et pure s'est envolée au sein de son créateur. Vous, dont les larmes et les regrets la redoublent en vain, séchez vos pleurs... au ciel, d'où elle vous sourit et vous tend les bras, elle a reçu la couronne immortelle... et pour vous tous, elle prie celui dont la grâce nous fortifie et dont le souffle nous brisera. Comaunique.

Hier, le 15, Louis Joseph, âgé de 13 ans fils de M. Henri Talbot dit Gervais.

ANNONCES.

On demande à acheter. UNE grande balance avec ses poids, comprenant 2 poids de 56; 2 de 28; de 14 et de 7 livres. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 Avril 1849.

ATTENTION.

DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 13 avril 1849.

ON demande des nouvelles de BENJAMIN RODGERS, artisan, qui quitta son endroit natal dans le Yorkshire, Angleterre, il y a sept ans. Les dernières nouvelles qu'on en a sont de Québec, où il travaillait il y a sept ans. Son frère Joseph Rodgers, Nooking, près de Wakefield, Yorkshire, recevra avec reconnaissance tous renseignements sur sa position actuelle. S'adresser à M. John Brack Windover, Drummondville, Canada-Est. Québec, 13 avril 1849.

LA LYRE CANADIENNE. LES Souscripteurs à la LYRE CANADIENNE, pourront se procurer maintenant à ce bureau la Gravure-frontispice. Elle est offerte gratuitement. Québec, 13 avril, 1849.

Maître Français demandé.

ON a besoin, immédiatement un HIGH SCHOOL de la Cité de Québec d'une personne qualifiée à enseigner la langue française. S'adresser au High School, sur le cap, ou à W. H. ANDERSON, Esq., Rue St. Louis. Québec, 9 Avril, 1849.

Chapeaux

DANS LE DERNIER GOUT. LES Soussigné vient de recevoir par la voie de New-York quelques Caisses de Chapeaux de Satin, pour Messieurs. Ils ont aussi en main un bel assortiment de CHAPEAUX pour MM. du Clergé. Ils recevront par les premiers vaisseaux d'Europe leur assortiment général.

A. HAMEL & Frère. Québec, 30 mars, 1848.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand. W. Hamilton, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 décembre 1848.

UNE FILLE Canadienne trouverait à se placer dans une famille, à la Haute-Ville, en s'adressant à ce bureau. Une personne venant de la campagne serait préférée.—19 mars, 1849.

A VENDRE.

LOTBINIÈRE, un bel emplacement de 112 pieds et demi de front, sur environ 40 arpens de profondeur, situé à 15 arpens au nord-est de l'Eglise, avec grange et maison. Cet emplacement fait partie d'une terre de 2 arpens de front, sur 50 de profondeur et joint, en-sus, du droit de pacager toutes espèces d'animaux à perpétuité, sur le reste de cette terre. Possession en sera donnée l'automne prochain. Pour les conditions s'adresser au soussigné.

ISAIE LEMAY, Chantre de Lotbinière. Québec, 4 avril 1849.

A LOUER.

LE domaine du GRAND ET LE PETIT MÉTIS. Ces deux propriétés sont dans un bon état de culture; et l'une d'elle est un poste de commerce où l'on pourrait tenir hôtel pour la réception de personnes qui aimeraient à résider à la campagne si le choléra fait son apparition à Québec l'été prochain. On pourrait y établir à peu de frais des bains. S'adresser franc de port à Rimousky, à J. HEATH, N. P. Québec, 6 avril 1849.

ETUDE DE NOTAIRE.

JE Soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

ORGUE.

Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être vu à l'Eglise Bois-cours (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à TOUSSAINT CHERRIER 84 Rue St. Denis Montréal.

N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevra notre attention : Québec, 7 mars 1849.



Ls. LEMIEUX,

RELIEUR, A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, au-dessus de chez M. Bethel. Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

Rue P. V. BOUGHARD, Rue Sous-le-fort, Basse-Ville, Québec, Basse-Ville.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de CHAPEAUX FANTASIES, telle que Blouses, Calottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Portefeuilles, etc.

—AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingotes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelleteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI— 600 paires de souliers d'origine mais et brodés 000 Meubles de Carraquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

REPERTOIRE NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VÉLINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Librairie Instruments Imagerie Papeterie En Gros et en Détail. de Musique. Religieuse, Historique et Profane. En Gros et en Détail.

MAISON CREMAZIE,

12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC. Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. 12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUEBEC.

DERNIÈRE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

Table listing various books and their prices, including 'RÉCITS des temps mérovingiens', 'ÉTUDES sur l'Antiquité', 'ROBERT BURNS', 'L'IRLANDE', 'CHARLES VI', 'HISTOIRE de la Révolution Française', 'DU SYMBOLISME', 'ABRÉGÉ de Géographie', 'GERVANTES', 'BUFFON', 'COOPER', 'LETTRÉS écrites à un provincial', 'LAROCHEFOUCAULD', 'HUGO', 'ALEX. DUMAS', 'CRÉTINEAU JOLY', 'LES SAINTS ÉVANGILES', 'HENRI MONNIER', 'De l'ALLEMAGNE', 'COOPER', 'BIOGRAPHIE des Contemporains illustres', 'SAINTINE', 'HOFFMAN', 'EYRIÈS', 'HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église'.

—AUSSI— Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS (de la Champagne et de BORDEAUX), ARTICLES DE GOUT (Papier maché, Albatre, etc.), BOITES à OUVRAGE (En bois de Rose, ETC., ETC.), JOUETS d'ENFANTS (En Gros et en Détail, ETC.).



Des Bons des Incendies de Québec.

Bureau du Receveur-Général, Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs des bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir semi-annuellement paiement, à Québec, de l'intérêt qui portent ces bons, pourront le recevoir en s'adressant à FELIX GLACKMEYER, écuyer, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui livrera en double aux demandeurs les formules de reçu nécessaires.

AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de PRÊT, que M. GLACKMEYER susnommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTERÊT ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons. L. M. VIGER, Insp. Gén. de S. M.

JOHN D. TRIPP.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

Emplacement à vendre.

UN superbe emplacement avec la charpente d'une maison, dessus construite, à vendre à des conditions très faciles. Cette emplacement est situé rue St. Antoine, Faubourg St. Vallier. S'adresser au propriétaire soussigné. AUGUSTIN GAGNON, Côteau Ste. Geneviève. Québec, 6 Avril 1849.

UNE CARTE.

LE soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'écoliers à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Arpentage, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845.

AVIS.

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu St. Louis CONSTANT dit FRÈRE MARC horloger, du ci-devant ordre des récollets du Bas-Canada, décédé en la paroisse de St. Thomas comté de l'Islet, prie ceux qui doivent à la succession de venir payer leurs comptes au plutôt; et ceux envers qui la succession est débitée de présenter leurs comptes dûment attestés; il prie aussi les personnes qui pourraient avoir des effets à réclamer de se représenter d'ici au premier jour de Mai prochain, faute de quoi les dits effets seront vendus. JOSEPH MARQUETTE, M. D. Exécuteur-Testamentaire. Québec, 4 avril 1849.

Mr. Melt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de fiançailles, à Haute-Ville de Québec, Québec, 12 juin, 1848. { Rue St. Joseph.

A LOUER LA POINTE LÉVY,

(En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean, Québec, 16 mars 1849.

Bâtisses Wolf

A LOUER.

LE superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

PIÈCE CURIEUSE

d'Horlogerie.

VENTE et exécution par moi-même, AS-TOURIS ROUSSEAU, demeurant à St. Roch à Québec, rue St. Joseph. C'est un horloge-montre à cinq cadrans et un quart de 4 pieds de diamètre, indiquant l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge supprimée sur un cadran quelconque. Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préside à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quatrième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 30 jours sans la monter. L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné. PIERRE DROLET. Québec, 16 février, 1848.

LE SOUSSIGNÉ

VIENDE recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —AUSSI— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique

JOSEPH LEVONNAIS LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr Fis. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

Dr. GIROUX,

APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No. 2, RUE LA FABRIQUE: vis-à-vis le Magasin de M. Boissieu, Pres du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

LE Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attention pour mériter sa part du patronage public.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettons de rappeler aux marchands-canadiens les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des États-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasins ou leur boutique. Point de craque sans annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A dater de ce jour, nous affermons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de \$ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quart quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque semaine, en toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit.

Table with 2 columns: VALEUR DE CHAQUE LOT and REVENU ANNUEL. Lists 13 lots with their respective values and annual revenues, totaling £6,875 and £442.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce tirage au sort, signeront la promesse, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent. Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dits treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un qui est situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 5 pouces de profondeur, mesuré anglaise, à distribuer tous les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes. Ce lot est borné en front vers le sud par la rue St. André, et en profondeur vers le nord par le chemin de la rivière St. Charles, joint au côté Est à François Joseph Parant, et du côté ouest à James Gibb. Sur ce lot est bâti un quai sur toute sa profondeur, lequel a 25 pieds de largeur. Jusqu'à ce que la rue St. André soit ouverte, jusqu'à la rue St. Thomas, ou jusqu'à la rue St. Pierre, ce lot aura droit de se servir du passage qui existe actuellement au côté est du lot No. deux, de deux pieds de large, et commençant de la rue St. André à la rue St. Paul, le propriétaire se réserve tous les droits qui peuvent provenir de ce passage qui sont sur le quai jusqu'au 10 décembre prochain.

Joseph Pétitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

ARCHITECTURE P. F. Trépanier Architecte et Ingénieur civil, informe respectueusement ses amis et le public en général qu'il a établi son bureau au No. 35, Rue Ste. Anne, et qu'il est prêt à recevoir tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier, dans les différentes branches de l'architecture civile, militaire, navale et hydraulique.

Aux Voyageurs et aux Partis de Plaisir. MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai.

MAISON DES DILIGENCES DE HOUGH ANCIENNE LORETTE. Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité.

John Ryan, A ses Amis et au Public Canadien. James O'Connell, Irlandais philanthrope de Québec, ayant mis John Ryan, fondateur de la Ligue du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur Britannia, et comme le machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière adéquate, produit un vaste bâtiment de bateau à vapeur, le Montreal, les soussignés sousservent les somme portées vis-à-vis leurs noms respectifs pour aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une association qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

John Ryan, A ses Amis et au Public Canadien. "NOTRE LIGNE."

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DE DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, affaiblit ni déranger le patient et il est particulièrement favorable comme

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie elle donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSOMPTION. BONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSOMPTION PEUT SE GUÉRIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, le Catarrhe, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

Si n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parvient à guérir les vices sur les pommions et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consommateurs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et j'en espérais pas recouvrer mes forces et ma santé. Ayant eu un accès régulierement par les remèdes les plus distingués du bureau de santé de New-York et ailleurs, et avoir dépensé presque toutes mes économies à chercher la guérison, et ayant entendu parler dans quelques journaux de votre Salsepareille, je résolus d'en faire l'essai. Après en avoir employé six bouteilles je trouvai qu'il m'avait considérablement soulagé et j'allai vous voir à votre bureau; d'après votre conseil je continuai à vous en rendre hommage. Je continue à prendre la Salsepareille et depuis quatre mois j'ai pu vaquer à mes affaires, et j'espère par la bénédiction de Dieu et l'usage de votre Salsepareille continuer en bonne santé. Ce remède a dépassé les espérances de tous ceux qui connaissent ma maladie.

CHARLES QUIMBY Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. CYRUS BALDWIN, Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consommation est incurable si vous le pouvez:—

New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend.—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie; par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus. A la fin je craignais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur, WM. RUSSELL, 65 rue Catherine.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend.—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demi était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecin ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissaient. Elle est parfaitement rétablie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn. DEUX ENFANTS GUÉRIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malades, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives.

Dr. Townsend.—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespéraient. Quand le médecin nous apporta que nous avions perdu nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui en ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir.

Voire etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847. ASYLUS DES ALIENES. James Cummings Ec. Pun des artisans à Passie, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMATISME.

Voici un guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahisseurs:—

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant deux ans de Rhumatisme; je ne pus ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable, j'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés, j'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elle m'a fait plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés.

Voire etc. JAMES CUMMINGS, AUX DAMES. LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante:—

South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur; ma femme a souffert d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage.

Voire etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend.—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher; elle était débile comme un enfant lorsqu'elle commença à faire usage de votre Salsepareille et immédiatement ses forces revinrent ses douleurs s'abolirent et après en avoir pris quelques bouteilles elle guérit complètement. Comme cette guérison est singulière j'ai pensé bien faire en la publiant. Elle a fait usage de beaucoup d'autres remèdes qui ne lui avaient procuré aucun soulagement.

Voire etc. JOHN MULLEN, 67 Norfolk Str. DISPEPSIE. Nul fluide ni remède déconvoit jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la suite pour déconvoit les aliments, et reconvoit les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend.—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'agresseurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea à y ajouter environ deux tasses de votre Extrait de Salsepareille et, je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommande vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été.

Voire etc. W. W. VAV ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

G. Passio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Benjamin, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'avoir ses premières séances régulières. Quoique ant, l'Institut compte déjà près de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables de l'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association, par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, de l'Inst. Canadien, 11 février, 1848.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant, Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les nouvelles. Prix: \$4 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie, J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, etc No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à valente, détachés, horloges, montres de poche, verticales, horizontales, BOUTONNIÈRE, contrepoids, livres, parimètres, articles français de fantaisie, qui après examen sont trouvés être de meilleur assortiment qu'il ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus comptant à fort profit.

22. 23. P. ayant eu occasion d'acquiescer une connaissance parfaite de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son art, son incessante industrie une part des patronages de la N. B. Toutes espèces de Montres et d'horloges, nettoyez et réparées avec soin, et garanties à tous termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ce journal est payé d'avance en deux fois (contre les frais de poste.) payable d'avance en deux fois les trois premiers mois de semestrie. Tout ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 125c. payable à la fin de chaque semestrie.

27. AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procurent à l'avance quatre souscriptions, payant d'avance le semestrie (25c) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an.

28. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement, en donner avis un mois avant la fin du semestrie, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (frances de port) à STANISLAS DRAPER, Propriétaire, No. 11, Rue Ste. Famille.

PRINCES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous, 7c. Chaque insertion subséquente, 7c. Pour dix lignes et au-dessous, 35c. Chaque insertion subséquente, 35c. Pour chaque ligne ensuite, 4c.

29. Les annonces non recommandées d'office par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les arguments, et à en donner quittance.

Montreal: MM. E. R. Fabre, (et Trois-Rivières), P. Noyon, (et Répigny), A. Babin, (et Sherbrooke), D. V. M. Cyr, (et Stanstead), Mr. Pabbé Chénier, (et Pointe Lévy), Paul Thibault, (et Erasmont), Chs. L. Teller, (et St. Thomas, en bas.), Mr. Pabbé Kyren, (et Islet), L. Babin, (et St. Arp Ste. Anne la Postière), Ls. Morin, (et N. P. St. Charles, Riv. Boyer), Dr. Ls. Labrecque, (et Islet), H. Roy, (et St. Jean), John Heath, (et N. P. St. Simon), Chs. Fts. Cazen, (et Beauport), Mr. Pabbé Bernard, (et Châteauguay), L. C. LeFrançois, (et Jolimbé), J. Filteau, (et N. P. St. Eustache, (Dist. St.) Danase Robin, (et St. Jean Perle-July), L. Z. Duval, (et N. P. Malabar), M. Z. Gaudin, (et St. François, (Riv. St. Sud.) Pabbé de Beaulieu, (et St. Michel), P. Poullet, (et N. P. St. Denis, (en bas.), P. Joye, (et N. P. St. Roch, (en bas.), L. Tremblay, (et N. P. Rivière du Loup, (en bas.), J. B. Poullet, (et Sts. François), M. R. Marquette, (et Trois-Pistoles), P. Fournier, (et

Stanislas Draper, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 11, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.